

**Cadre de réponse technique (CRT)**

**Marché n°2026-664**

**\*\*\*\*\*\*\*\***

**Fourniture et acheminement des supports permettant l’exercice d’activités réglementées**

**Commerce ambulant et activités immobilières**

**Table des matières**

[1 Propos liminaires 2](#_Toc1927506966)

[2 Compréhension des enjeux 3](#_Toc718685587)

[2.1 Retours d’expérience et facteurs clés de succès 3](#_Toc1693269376)

[3 Moyens organisationnels 3](#_Toc39703178)

[3.1 Organisation du candidat pour répondre au besoin du lot 3](#_Toc969200748)

[3.2 Gouvernance mise en place par le candidat 3](#_Toc1452680828)

[3.3 Pilotage envisagé pour le lot 3](#_Toc1279041460)

[3.4 Outils mis en place pour satisfaire le besoin 4](#_Toc1066687234)

[4 Qualité et adéquation des profils 4](#_Toc1553515306)

[5 Responsabilité sociétale et evironnementale (RSE) 4](#_Toc1166277741)

# Propos liminaires

Le présent document constitue le cadre de réponse technique du marché mentionné en titre. L’objet de ce document est de structurer la réponse du soumissionnaire.

Le soumissionnaire doit présenter son offre technique et méthodologique **en respectant strictement le plan de ce document**, en complétant les chapitres dans l’ordre indiqué.

Le soumissionnaire peut ajouter des sous-chapitres (de niveau 2, 3, 4 ou plus), à l’intérieur du plan proposé, afin de préciser et de développer son offre.

Le soumissionnaire veille à faire une réponse technique concise et précise, **en respectant notamment le nombre de pages indiqué.**

Le soumissionnaire peut joindre en annexe tout document qu’il estime propre à permettre une meilleure appréciation des renseignements fournis dans le présent cadre de réponse, en veillant à ne pas restreindre la lisibilité de son offre. En cas de production d’annexes, celles-ci devront être **explicitement référencées dans le cadre de réponse**. La référence doit comprendre au minimum le nom de l’annexe et la page. Tout élément de l’offre non référencé dans le présent cadre pourra ne pas être pris en compte dans l’évaluation de l’offre. En cas de contradiction entre les réponses au cadre de réponse et les documents annexes, les réponses au cadre de réponse prévalent.

Le soumissionnaire n’est pas tenu de reprendre dans son offre cette partie « propos liminaires » ainsi que les paragraphes introductifs présentant les instructions de rédaction.

# Compréhension du contexte et des enjeux

Nombre maximal de pages : 4

# Description de la solution mise en place pour répondre aux besoins de CCI France et qualité des cartes

Nombre maximal de pages : 15 pages

# Méthodologie proposée

Nombre maximal de pages : 10 pages

# Délais de fabrication

Nombre maximal de pages : 4 pages